

Fiche explicative « PASSE avortements » à destination des vétérinaires

Objectif : identifier un agent pathogène responsable d'avortements dans le troupeau

<i>Pour qui ?</i>	Tout éleveur adhérent au GDS , dont le troupeau subit un épisode abortif
<i>Par qui ?</i>	Vétérinaire effectuant une visite suite à un appel pour avortement
<i>Quand ?</i>	Avortements multiples : - Ovins/caprins : au moins 3 avortements en 7 jours - Bovins : au moins 2 avortements sur un mois ou 3 avortements en 9 mois (pour les cheptels de plus de 100 femelles : 4% du troupeau avorté en 9 mois)
<i>Comment ?</i>	Suivre le protocole du PASSE avortements (voir au verso) en utilisant les fiches d'accompagnement des prélèvements qui servent de déclaration d'avortement. Pour les prélèvements bovins, utiliser le « kit avortement bovins » (à demander au GDS).
<i>Facturation des honoraires</i>	Prise en charge de la visite de police sanitaire + analyse brucellose par la DD(CS)PP. Prise en charge d'un complément de la visite sanitaire par la FRGDS et le GDS à hauteur de 2h (65 € TTC par heure, soit 130 € TTC). Le temps maximum pris en charge est doublé en cas de visite en estive. ⇒ Le vétérinaire remplit entièrement la fiche « PASSE Avortement » (donc après la réception des résultats et une fois l'épisode abortif terminé). Il envoie la fiche ainsi que sa facture à la FRGDS.
<i>Prise en charge des analyses</i>	Joindre la fiche d'accompagnement des prélèvements dûment remplie aux prélèvements réalisés. Vous pouvez vous en procurer auprès du GDS de votre département. Envoi des résultats par le laboratoire à la FRGDS, au GDS, au vétérinaire qui a pratiqué la visite et à l'éleveur. Facturation du laboratoire à la FRGDS, qui refacture 20% au GDS.



Protocole du PASSE Avortements (rappel)

N.B : en cas d'avortements en estive collective, l'ensemble des animaux est considéré comme un troupeau unique : prise en charge d'un PASSE pour l'estive.

Pour les bovins

**Avortement isolé :
Pas de prise en charge FRGDS**



Animal à prélever	Prélèvements	Analyse réalisées
Vache avortée	1 tube sec	Sérologie Brucellose
	1 écouvillon endocervical	Bactériologie Brucellose si séropositive

La recherche de la Brucellose est prise en charge par l'Etat, aucune autre analyse n'est financée par la FRGDS

**Série d'avortements
(en complément de la recherche Brucellose)**



Animaux à prélever	Prélèvements	Analyses réalisées
Vache avortée	1 tube sec	BVD, Néosporose (<i>en 2^e intention</i>)
	1 écouvillon sur houppes placentaires	PCR Fièvre Q + PCR Chlamydirose
	2 écouvillons endocervicaux	
5 vaches à problèmes de reproduction	5 tubes secs	Sérologie Fièvre Q + BVD + Néosporose (<i>en 2^e intention</i>)

Pour les petits ruminants



En complément de la recherche Brucellose (déclaration officielle d'avortement), prise en charge FRGDS pour :

Ovins Caprins (sans la Salmonellose)	Prélèvements	Analyses réalisées
Si les avortons sont amenés par l'éleveur	Avortons	2 bactériologies maximum quel que soit le nombre d'avortons : Salmonellose, Fièvre Q, Chlamydirose
		PCR Chlamydirose, Fièvre Q, Salmonellose, Toxoplasmose
Si déplacement du vétérinaire	6 à 8 prises de sang max sur animaux avortés	Chlamydirose, Toxoplasmose, Fièvre Q, Salmonellose
	OU 5 écouvillons max	Chlamydirose, Salmonellose, Fièvre Q, Pestivirose (Border Disease), Toxoplasmose

*Si le vétérinaire effectue les deux types de prélèvements (prise de sang + écouvillons), les sérologies ne sont faites que si les PCR sont négatives **et ne sont pas prises en charge par la FRGDS (à la charge de l'éleveur).***

Prise en charge vétérinaire (rappel) :

- ✓ 2h de visite maximum (65 € TTC/h, soit 130 € TTC maximum), temps pris en charge doublé en cas de visite en estive
- ✓ Envoi impératif de la fiche « PASSE avortements » remplie avec la facture